



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E179897 VALABLE JUSQU'AU 05/02/2027

ÉDITÉ LE 05/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/06/2019 **Raison sociale :** HABITAT CONCEPT RENOVATION

Forme juridique : SAS **31 RUE CARVES**
Capital : 5 500 **92120 MONTRouGE**

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE **Téléphone :** 01 47 36 07 74 **Fax :** 00

Siret : 851 880 690 00025 **Portable :** 0621540445

Code NACE : 4329A **Responsabilité légale :**
BUSTAMANTE JULIAN DIRECTEUR GÉNÉRAL / BUSTAMANTE JULIAN PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 203266900134

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP H98438W1244000 / 001 608719/4

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP H98438W1244000 / 001 608719/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025 **Site Internet :**
E-mail : habitatconceptrenovation92@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 027 927 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	06/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.